

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/12/2016**

Date d'affichage : **08/12/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 décembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Manuel REQUIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIR : Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT

ABSTENTE : Maria de Fatima FIANDINO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Pour permettre à certaines associations ou syndicats intercommunaux, ayant des charges de personnel et de gestion, de fonctionner avant le vote du Budget Primitif 2017, il est possible de prévoir une avance sur subvention 2017, à verser dès le début de l'exercice 2017 en fonction de leur besoin de trésorerie, cette décision étant reprise lors du vote du Budget Primitif.

Sont concernés :

- | | |
|---|-----------|
| ▪ CCAS | 40 000 € |
| ▪ Crèches (La Maison Bleue) | 180 000 € |
| ▪ Office de Tourisme | 50 000 € |
| ▪ Sporting Club Cogolinois Football | 15 000 € |
| ▪ SIVU Pays des Maures Golfe de Saint-Tropez: | 75 000 € |

N° 2016/241

AVANCES SUR SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS 2017

CM 15/12/2016

N° 2016/241

AVANCES SUR SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS 2017

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces avances.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'octroyer une avance sur subvention, aux associations et établissements visés comme indiqué ci-dessus, avant le vote du Budget 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 30 POUR - 1 ABSTENTION** (Anthony GIRAUD).

Le Maire,


Marc Étienne LANSAD

